

Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie

Politique forestière de la Région Normandie

Groupe de travail 1- Compétitivité de la filière

Compte rendu de la réunion du 26 Septembre 2017 / Dernière réunion

Caen

VERSION DU 13 NOVEMBRE 2017

Étaient présents :

M.	BOULAY Olivier	PROFESSIONSBOIS (PB)
M.	CASTEL Maxime	PROFESSIONSBOIS
M.	PREVEL Julien	FNB NORMANDIE
M.	CABIN Christian	CFDT
M.	CHENY Jean-François	ONF
M.	LECLERCQ Jean-Marie	PROFESSIONSBOIS
M.	GEORGES Clément	PROFESSIONSBOIS
M.	VECRIN Marion	Département de l'Orne
M.	CHENTRIER Pascal	COFOROUEST
M.	CHESNEL Julien	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
M.	MATOUK Florent	DIRECCTE
M.	NORMAND François	DIRECCTE
M.	DUYCK Daniel	Union Régionale de la forêt privée (URFP)
Mme	FERRIER Laure	FNCOFOR
M.	LECLERCQ Jean-Marie	PROFESSIONSBOIS
Mme	LOBRÉAUX Odile	DRAAF
M.	LEDUC Albin	DRAAF
M.	HINCELIN Eric	CRPF
Mme	OUALLET Julia	REGION
Mme	SIMON Christelle	Métropole Rouen Normandie (MRN)

Excusés :

M.	IANNOTTA Bruno	NORMANDIE BOIS BUCHE
M.	BRIERE Alain	MAIRIE BOURG ST LEONARD
M.	CARDON-DUBOIS Frédéric	REGION
Mme	MESCHIN Christine	UPM
M.	TILLEMANT Loïc	SNUB

Invités :

M.	BENASSI Pierre	ADN
M.	LESUART Samuel	REGION NORMANDIE

L'ordre du jour du GT1 était le suivant :

- 9h40 - Introduction et rappel des objectifs/calendrier du PRFB
- 10h00 - **Industrialisation / Développement des entreprises**
- Etat actuel des aides de l'Etat et de la Région (à partir de la scierie, jusqu'à la mise en œuvre)
- Discussions : Les aides, levier de l'investissement – Quels autres leviers ?
- 11h20 - **La Prescription individuelle et publique**
- Le développement des entreprises par le développement de marché : comment séduire la commande publique ?

- Discussions : Orientation et pistes d'action
- 12h30 - Synthèse en 5 points
- 12h40 - Fin

Ressources en séance : Fiche 5 points, feuille « méthode », PV détaillé du 13 Juin 2017, diaporama de l'Agence de Développement de Normandie.

Un support PowerPoint a été utilisé.

Acronymes :

PRFB = Programme Régional Forêt-Bois

PNFB = Plan National Forêt-Bois

PB = PROFESSIONSBOIS

DARM : Direction « Agricultures et Ressources Marines »

Introduction du GT1 :

La Région et PB rappellent les objectifs de ce 4^{ème} et dernier groupe de travail. Pierre BENASSI a été convié en début de réunion pour présenter les aides.

Un tour de table est réalisé.

Industrialisation et stratégie de développement

PB introduit quelques éléments de compréhension de la filière économique du bois en Normandie en insistant sur : son dynamisme, sa recherche d'amélioration collective (commission « appro » notamment). PB questionne la stratégie d'industrialisation à mettre en place afin de valoriser les bois de qualité (notamment feuillus dits secondaires) qui se retrouvent parfois orphelins de marché. La recherche de débouchés est donc importante. Le nombre d'entreprises est conséquent par rapport à un massif forestier modeste donc il est important de raisonner l'approvisionnement.

PB indique qu'en Normandie, il y a de nouveaux produits constructifs bois envisagés. Les entreprises normandes sont davantage familiales et ne souffrent pas d'exigences capitalistiques fortes.

Les aspects « marchés » et « aides » doivent pouvoir être abordés. Des transferts de technologie entre projets de recherche nationaux et régionaux sont à envisager. En Normandie, il y a une belle « capacité à faire ».

Selon PB, pour être compétitives, les entreprises ont des difficultés à mobiliser du fond de roulement. L'aide est un levier économique pour sortir d'une situation difficile mais celle-ci doit rester exceptionnelle. Au-delà des aides publiques, il faut pouvoir réfléchir ensemble à proposer d'autres leviers techniques, organisationnels, etc pour la filière.

1. Les aides publiques autour de la compétitivité

A / Présentation de l'ADN

L'Agence de Développement Normandie a été créée il y a un an et s'organise autour de trois pôles :

- le pôle « Normandie, territoires et réseaux » (gestion des 13 filières identifiées : logistique, numérique, énergies, luxe, etc)

- le second pôle doté d'un fonds pour intervenir directement au capital des entreprises,

- Normandie Développement : ND a vocation d'accompagner individuellement voire collectivement les entreprises. Elle gère ainsi 8 dispositifs destinés aux entreprises sous conditions d'éligibilité privilégiant les démarches Business to Business (cf. infra) :

1. Impulsion Conseil « Stratégie »
2. Impulsion Conseil « Technique »
3. Fond Régional d'Innovation (FRI)
4. Impulsion Innovation

5. Impulsion développement : investissements productifs / reprise transmission / avance de trésorerie
6. Fond Régional de Garantie
7. Impulsion export
8. Impulsion environnement.

Brièvement, on notera les points suivants :

- Toute demande d'aide s'accompagne au préalable d'un courrier à adresser au président M. MORIN en décrivant le projet et en pré-ciblant un dispositif d'aide. Une commission permanente se réunit mensuellement ; les dossiers doivent être complets un mois avant. L'ADN reste à l'écoute des entreprises.
- L'ADN accompagne préférentiellement les stratégies individuelles mais peut vouloir mettre en contact des entreprises qui souhaiteraient travailler ensemble. Il semble difficile de vendre, selon PB, les aspects collectifs avec les aides de l'ADN.
- En substance, les aides de l'ADN s'adressent aux entreprises qui réalisent au minimum 50% de leur CA en Business to Business (ou Business to Consumer si la clientèle est nationale ou internationale). Les aides à l'investissement se traduisent sous la forme de prêts à taux zéro avec différé de remboursement (de même pour la trésorerie). Les aides à l'innovation se traduisent sous forme de subvention pour les PME et majoritairement de prêt à taux zéro ou avances remboursables pour les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et groupes. Les aides au conseil stratégique se traduisent sous forme de subvention. Enfin, les aides pour des projets à vocation environnementale (avec validation préalable du comité ADEME ADN Région) se traduisent sous forme de prêt à taux zéro voire de subvention potentielle.
- Toutes les aides sont plafonnées à hauteur des fonds propres de l'entreprise qui porte la demande.
- Les statuts agricoles ou artisans ne peuvent pas être aidés. Ainsi, les pépinières forestières relèvent du statut agricole (le code NAF compte) et sont, de fait, exclues des aides de l'ADN : elles relèvent de l'aide publique gérée par la Région au sein de la Direction « Agriculture et Ressources Marines ».
- Impulsion Conseil « Stratégie » : La demande est éligible dans la limite de 15000€ et non plus 30k€.
- Fond Régional d'Innovation : BPI finance le fonds à hauteur de 50% du FRI alors que la Région met 50%. BPI sollicite un avis de la Région avant chaque instruction définitive. Le taux d'aide publique dépend du niveau d'expérimentation et d'innovation.

B / Les autres aides publiques

Le constat est fait que les autres aides sont peu connues et donc faiblement mobilisées. La DIRECTE reste l'interlocutrice principale pour les dispositifs transversaux nationaux qui sont répertoriés sur le site : lesaid.es.fr. La DIRECTE indique qu'il y aura un PAI3 régionalisé pour lequel la Région devra être sollicitée : <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3livret.pdf>

2. Les aides privées autour de la compétitivité

L'outil FORINVEST BUSINESS ANGELS (<http://forinvest-ba.fr>) a été présenté.

3. Points de débat :

- **Notion « d'Innovation »** : L'« Innovation » est un terme flou pour les chefs d'entreprise de la filière bois. Des réalisations sont parfois de l'innovation en soit, mais sans que la « dénomination » ne soit donnée... PB demande si le transfert de technologie peut-être aidé. Selon, l'ADN, il faudra tout de même qu'il y ait quelque chose de nouveau. Pour le FRI, la définition de l'innovation est réglementaire, stricte et tournée vers les innovations technologiques. Une échelle de 1 à 13 est utilisée pour définir l'innovation. De fait, l'innovation sociale est écartée.
- **Information aux bénéficiaires finaux** : PB fait le constat que les informations ne passent pas correctement vers les bénéficiaires finaux. La filière bois est connue nationalement mais pas régionalement. La notion de guichet unique fait débat. Quel canal faut-il utiliser ? Pour rappel, des réunions décentralisées ont lieu sur chaque département pour présenter les aides. A noter que le ministère de l'économie utilise déjà un site INTERNET de référencement des aides nationales : les-aid.es.fr. L'URPF prend l'exemple d'une FLORE BOTANIQUE pour illustrer les deux entrées nécessaires pour trouver une aide pour le secteur forestier et bois. Cette « flore » serait à construire.

- **Entrée unique à l'ADN sur les questions BOIS-FORET** : Pierre BENASSI, sous couvert de validation, peut constituer une première entrée dans l'ADN. Il est en mesure d'orienter les demandes en fonction du secteur, dans un second temps, auprès de ces autres collègues.
- **Nature du financement** : les avantages et inconvénients des avances remboursables, des prêts à taux zéro et de subventions (imposables) sont décrits. L'ADN priorise les instruments financiers. La question du prêt à taux zéro est clairement posée pour la filière bois sachant que sur le territoire de la Seine-Maritime et de l'Eure, les subventions étaient initialement privilégiées.
- **Questions environnementales** : L'ADN, la direction Environnement de la Région et l'ADEME se réunissent en comité mensuel pour convenir des futurs projets liés à l'énergie (récupération de chaleur, cogénération, recyclage, réemploi, etc). La notion de matériaux bio-sourcés sera abordée dans les dispositifs régionaux.
- **Bois construction** : La DHUP amplifie son mouvement sur les aides à la construction en bois, qui retrouve du potentiel. Cela a été également affirmé et confirmé lors du congrès WOODRISE à BORDEAUX : <http://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2017-05-02/woodrise-un-congres-mondial-a-bordeaux-pour-promouvoir-les-immeubles-bois.html>. La filière bois doit pouvoir être présente au carrefour international du bois et anticiper le BREXIT.

4. Des propos de participants :

- URPF : La forêt est le parent « pauvre de l'agriculture » qui est elle-même le « parent pauvre » de la Nation... Il existe un manque de normalisation de certains produits constructifs ne permettant pas leur intégration dans les ouvrages bois. On manque de caractérisation sur certains produits (exemple du calcul du bilan carbone des bâtiments). Le secteur béton est très concurrentiel pour casser l'idée du bilan carbone positif du bois... Il pourrait être envisagé un document sur les produits « béton » qui vieillissent mal.
- PB : Il faut pouvoir anticiper l'arrivée du frêne sur le marché dans les 5 à 10 ans qui viennent.
- URPF : Les exemples du Pin laricio et du Douglas ont été donnés pour témoigner que l'ancienne Basse-Normandie était novatrice au niveau national sur une étude sur la qualification des bois qui a ensuite été par le CTB sans savoir la suite donnée concrète.
- La Région confirme que la mesure 16 n'a jamais été sollicitée par les acteurs forestiers ou du bois alors qu'elle permet d'amorcer le travail partenarial.
- ONF : L'ONF fait part du besoin de re-questionner les logiques d'approvisionnement.
- URPF : Nécessité de travailler sur des fiches « thématiques » qui permettent aux acteurs de se positionner favorablement pour répondre aux aides publiques.

En synthèse, on retiendra que :

- **Des aides publiques existent mais sont actuellement non suffisamment lisibles et visibles.**
- **Un accompagnement individuel et collectif entre l'ADN et PROFESSIONSBOIS est à optimiser.**
- **Les initiatives privées sont à développer ainsi que des projets thématiques « rentrant » dans les aides.**
- **L'ADN est à la disposition des entreprises via des dispositifs financiers reposant sur des instruments plus que des subventions.**

PRESCRIPTION BOIS

La seconde partie reposait sur la thématique de la « prescription bois », sujet phare pour développer le bois construction. Un tour de table est organisé pour tenter de définir ce qu'on attend collégialement sur ce thème.

Les constats/débats sont :

- Il y a une méconnaissance dans la maîtrise d'œuvre qui préfère travailler « en dur » sur les atouts du bois. Des a priori négatifs sur la construction bois persistent.
- Manque de communication pour « séduire » les maîtres d'ouvrages, les collectivités...
- PROFESSIONSBOIS a développé une cellule « prescription bois » pour y remédier : intégration du bois local dans le bois construction, accompagnement des architectes à proposer le bois, volonté de contrecarrer les a priori, etc.
- Il est préférable d'œuvrer à sensibiliser non pas les élus mais les agents et acteurs techniques en raison du « turn over » lié aux mandats politiques.
- Des architectes volontaires pourraient se formaliser en réseau.

- Les Appels d'Offre qui sortent ne mentionnent que très peu le bois comme matériau. Il existe une charte de la commande publique dans le BTP : source d'inspiration ?
- Les opérations « d'entretien » sont souvent oubliées des marchés publics.
- Les ouvrages en bois semblent moins bien vieillir que les ouvrages en « dur ou béton ». Une action sur cette thématique serait la bienvenue.
- Les marchés publics restent des outils difficiles à appréhender pour promouvoir l'utilisation de bois locaux ; nécessité de disposer de règles communes permettant de contourner légalement le code.
- Nécessité d'un répertoire d'exemples des ouvrages existants qui fonctionnent et vieillissent bien.
- La métropole de Rouen mentionne que dans la convention avec PROFESSIONSBOIS des outils concrets ont été demandés : rédaction de paragraphes introductifs pour valoriser le bois local, formation des agents territoriaux, légalité...
- URCOFOR : Nécessité de travailler ces questions en commun par la rédaction de mémentos techniques. Nécessité de disposer également d'opérations « vitrines » et systématiser la proposition d'options ou de variantes sur les marchés publics.
- La mission PRESCRIPTION BOIS nationale, c'est 23 prescripteurs bois en France dont 2 en Normandie (profil technique (génie des matériaux) + profil plus architecte).
- Il peut être envisagé de travailler à la formation des agents territoriaux via le CNFPT.
- URPF : Les plus-values éducatives et sanitaires du bois ont été étudiées par les japonais. Le bois peut aussi être valorisé en intérieur. Il ne faut donc pas négliger ces segments de marché. Le marché de l'ameublement intérieur permettrait d'introduire des essences diverses non normalisées (noyers par exemples et notamment les essences précieuses).
- L'usage des poly-matériaux (le bois et l'acier) est à promouvoir (mixité des matériaux). « Ne soyons pas arc-boutistes ».
- Beaucoup d'entreprises méconnaissent le travail du bois et offrent tous les services de façon unique : le développement de groupements d'entreprises qui travaillent ensemble par expérience est à rechercher dès que possible. « L'entreprise est réputée sachante ».
- On manque d'études de marchés pour investir les segments de l'ameublement intérieur et extérieur. Les aides aux conseils technique et stratégique de l'ADN pourraient être promues en ce sens.
- ONF : Il est important de reconnecter la ressource aux usages. Pour le bois construction, quels besoins a-t-on en volume, en qualité ? Cela sera traité dans la commission « approvisionnement ».
- URPF : La mise en œuvre d'un bois constitué industriellement et la mise en œuvre d'un bois massif est plus complexe.
- Le bois massif sera toujours plus cher que le bois reconstitué.
- COFOROUEST : Pour utiliser des bois locaux, il est nécessaire de disposer d'une très bonne traçabilité...
- Selon l'URPF, les utilisateurs ne demandent pas de certification bien que cela puisse être un gage de durabilité. 10 % maximum des utilisateurs finaux sont informés sur la certification et semblent se sentir concernés.
- URCOFOR : est-ce qu'on a déjà essayé de faire de l'interfilrière avec la domotique ? PB indique qu'il peut y avoir des belles synergies entre les 2 en Normandie. Ex : mobilier extérieur connecté.

En synthèse, on retiendra que :

- **La prescription bois se développe (ex : mise en réseau de professionnels, etc) mais souffre d'a priori et d'un manque d'outils de communication par l'exemple (ex : guides, référentiels, etc).**
- **Les segments de l'ameublement intérieur et extérieur, en complément du bois construction, ne doivent pas être négligés ainsi que l'usage des poly-matériaux.**
- **Le regroupement d'entreprises compétentes est plébiscité.**
- **Les études de caractérisation de qualités de bois et de marchés manquent >> Les aides de l'ADN à la stratégie peuvent être adaptées.**

ANNEXE N°1

Voici de manière écrite les données des participants issues de la feuille des 5 idées. Les deux questions étaient :

1/ Quels sont, selon vous, les 5 points cruciaux à retenir de la problématique « Stratégie d'industrialisation et de développement des entreprises » ?

URCOFOR – Laure FERRIER

- Davantage de lisibilité pour les entreprises sur les différentes aides envisageables (1 seul porte d'entrée : PROFESSIONSBOIS devant être l'unique interlocuteur),
- Aller vers du regroupement (même informel) d'entreprises pour avoir une offre global et plus compétitive.
- Aller vers des marchés nouveaux, voire s'associer avec d'autres filières.

M. CABIN

- Identifier les entreprises à avoir une capacité à investir.
- Développer la recherche sur les essences émergentes.

METROPOLE DE ROUEN (Christelle SIMON)

- Faire de études de marché (1) sur les essences orphelines notamment dans l'ameublement et (2) en matière d'ameublement en terme de « tendance » future.

ONF – Jean-François CHENY

- Rapprocher les entreprises des organismes de recherche et développeurs de techniques.
- Rapprocher et aider les entreprises auprès des financeurs publics.
- Si objectif d'utilisation des bois locaux, faire le bilan sur les qualités utilisées et diagnostiquer la ressource originale sur ce point, notamment en construction.
- Assurer l'approvisionnement d'une entreprise, c'est lui apporter stabilité, et crédibilité dans son dossier de financement.
- Mettre en place (des) ou un process commun(s) de traçabilité des bois de la forêt vers l'industriel/artisan.

PNRBSN – Julien CHESNEL

- Soutenir la R&D notamment pour la valorisation des bois feuillus,
- Favoriser les relations entre entreprises de 1^{ère} transformation et utilisateurs finaux.
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation par la commande publique.

PROFESSIONSBOIS – J-M. Leclercq

- Optimiser les dispositifs en montant des projets thématiques.
- Savoir capter les dispositifs nationaux.
- Développer et amplifier les financements privés de type BUSINESS ANGEL et les croiser avec les dispositifs REGION.

DIRRECTE – François NORMAND

- Réfléchir à une certification pour être sûr de la qualité du bois suivant les usages.
- Bien anticiper en amont les besoins futurs de la filière bois
- Essayer de fédérer des entreprises entre elles pour répondre à des appels à projets d'envergure.
- Améliorer les canaux de diffusion des informations et notamment concernant les aides publiques.

2/ Quels sont, selon vous, les 5 points cruciaux à retenir de la problématique « Prescription publique » été des actions à réaliser ?

URCOFOR – Laure FERRIER

- Conditionner les aides publiques avec une étude a minima de la solution bois dans les projets de construction/rénovation.
- Réfléchir à une bonification des aides si utilisation du bois (ou matériau bio-sourcé) voire du bois normand (associée à une marque collective de certification par exemple).
- Pouvoir garantir une traçabilité physique (et non proportionnelle).
- Complémentarité et actions collectives des différentes structures dans la prescription.

M. CABIN

- Communiquer vers les entreprises les dispositifs d'aides.
- Apporter de l'animation pour monter les dossiers.

METROPOLE DE ROUEN (Christelle SIMON)

- Travailler à l'intégration de paragraphe-type dans les marchés publics,
- Prévoir des formations d'entreprises sur les malfaçons des bâtiments bois.

- Prévoir des formations des maîtres d'œuvre sur le bois, la mise en œuvre, les points de risques de malfaçon...

REGION DEEDD – Samuel LESUART

- Nécessité de lutter contre les préjugés liés à la construction bois dans les collectivités en particulier / préjugés sur entretiens extérieurs. Référencement des bons exemples régionaux.
- Valorisation des produits bois dans la construction et normalisation de ces produits constructifs (remplir les fiches FDES avec données environnementales sur produit bois).
- Développement de formation à destination des professionnels des collectivités sur l'usage du bois dans la construction (et plus largement matériaux bio-sourcés) à voir avec le CNFPT. Idem en direction des professionnels et architectes.
- Dans les appels à projets (dispositif de financement), mettre des critères de sélection ou de bonification sur l'usage de matériaux bio-sourcés.
- Trouver des solutions de rédaction pour permettre de valoriser la construction bois dans la commande publique tout en restant en légalité avec les règles de la commande publique.

ONF – Jean-François CHENY

- Un gros projet public bois,
- Si objectif d'utilisation des bois locaux, faire le bilan sur les qualités utilisées et diagnostiquer la ressource originale sur ce point, notamment en construction.
- Former les constructeurs/artisans ou s'assurer de leur compétence. Promouvoir les labellisations.
- Pérenniser le réseau de prescripteurs.

PNRBSN – Julien CHESNEL

- Promotion du bois et accompagnement des collectivités,
- Réseau des bâtiments « témoins » exemplaires en bois et de haute performance énergétique,
- Mise en relation des différents intervenants des maîtres d'ouvrage aux entreprises.
- Assurer la traçabilité des bois de sa production à son utilisation finale.

PROFESSIONSBOIS – J-M. Leclercq

- Par l'exemplarité de la Région, par ses propres ouvrages et en bonifiant les aides aux ouvrages aidés.
- Former les agents des collectivités via le CNFPT.
- Favoriser « l'escalier » prescription.

DIRRECTE – François NORMAND

- Bien connaître les freins à la construction bois (vieillesse...)
- Préparer un argumentaire pour répondre aux freins, se renseigner...
- Si pas d'argumentaire car par de connaissance suffisante, commander des études (par exemple : traitement du bois en extérieur...)
- Faire un catalogue des constructions réussies pour montrer en photo voire faire visiter les constructions.
- Peut-être faire passer des informations pour améliorer certains aspects de la construction bois notamment aspect extérieur qui fait de la mauvaise pub.